



Paris, le 9 septembre 2021

## **AUGMENTATION DE CAPITAL CONSECUTIVE A LA CONVERSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AUXQUELLES SONT ATTACHEES DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (« OCABSA »)**

ADOMOS (la « Société ») rappelle qu'aux termes de ses communiqués de presse en date du 24 mars et 26 mars 2021, elle avait annoncé la mise en place d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 10 000 000 euros, composé de huit tranches d'OCABSA (1 première tranche de 300 OCABSA puis 7 tranches de 100 OCABSA, obligations d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune), permettant une levée de quasi fonds propres immédiate de 3 000 000 euros consécutif au tirage de la première tranche d'OCABSA par le fonds ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (l' « Investisseur »).

### **1. Conversion de 10 OCA suite au tirage de la première tranche d'OCABSA**

Le 8 septembre 2021, l'Investisseur a notifié à la Société sa décision de conversion 10 OCA issues du tirage de la première tranche d'OCABSA, selon une parité de conversion fixée au contrat d'émission et déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn/P$$

**Où**

- N** : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;
- Vn** : correspond à la valeur nominale de l'OCA (soit 10 000 euros) ;
- P** : correspond à 100% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société d'un jour sur une période de 15 jours consécutifs précédant la réception de l'avis de conversion, publié par Bloomberg, étant précisé que P ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,02 euro.

Le prix de conversion en résultant est égal à 0,2016 euro par action.

En conséquence de cette conversion, 496 031 actions de la Société de 0,02 euro de nominal chacune ont été créées et attribuées à l'Investisseur.

La Société a ainsi constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 9 920,62 euros par voie d'émission de 496 031 actions nouvelles de 0,02 euro de valeur nominale chacune attribuées à l'Investisseur.

**En conséquence de cette augmentation de capital, le capital social de la Société a été ainsi porté de 808 212,88 € à 818 133,50 € et se trouve désormais composé de 40 906 675 actions de 0,02 euro de nominale chacune.**

La Société informe ses actionnaires que les prochaines conversions d'OCABSA feront l'objet, à l'avenir, seulement d'une mise à jour du tableau de suivi des OCABSA figurant sur le site internet de la Société ([www.adomos.com/bourse](http://www.adomos.com/bourse)) sous la rubrique « Tableau de suivi OCABSA » auquel les actionnaires seront invités à se reporter pour connaître les prochaines conversions d'OCABSA et le nombre d'actions nouvelles créées à cette occasion.

## 2. Incidence de la création des nouvelles actions

### 2.1 Incidence de l'augmentation de capital social sur la quote-part dans les capitaux propres pour un actionnaire

Nous vous présentons ci-après un tableau faisant ressortir l'incidence de cette augmentation de capital sur la quote-part dans les capitaux propres au 31 décembre 2020 pour un actionnaire détenant une action de la société :

Capital social au 31 décembre 2020 <sup>(1)</sup>	604 038,62 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2020	30 201 931
Capitaux propres au 31 décembre 2020 <sup>(1)</sup>	18 019 023 €
Equivalent par action	0,597 €
Montant nominal de l'augmentation de capital	9 920,62 €
Nombre d'actions nouvelles	496 031
Prime d'émission	90 079,23 €
Nombre d'actions après l'augmentation de capital	40 906 675
Capitaux propres pro-forma après l'augmentation de capital <sup>(2)</sup>	20 119 022,35 €
Equivalent par action après l'augmentation de capital	0,492 €

<sup>(1)</sup> Données financières extraites des comptes annuels au 31.12.2020 audités et certifiés

<sup>(2)</sup> Le montant des capitaux propres pro-forma après cette augmentation de capital comprend le montant des capitaux propres au 31 décembre 2020 auquel a été ajouté le produit des augmentations de capital constatées (i) le 3 mai 2021 d'un montant total de 200 000 euros dont 15 171,64 € de montant nominal et 184 828,36 € de prime d'émission, (ii) le 2 juillet 2021 d'un montant total de 99 999,96 € dont 10 055,30 € de montant nominal et 89 944,66 € de prime d'émission, et (iii) le 13 juillet 2021 d'un montant total de 1 699 999,54 € dont 178 947,32 € de montant nominal et 1 521 052,22 € de prime d'émission.

### 2.2 Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société, verrait sa part dans le capital et les droits de vote après cette augmentation de capital, évoluer de la façon suivante :

	% du capital	Nombre total d'actions
Avant augmentation de capital	1,00 %	40 410 644 <sup>(1)</sup>
Après augmentation de capital	0,988%	40 906 675

<sup>(1)</sup> La base non diluée correspond au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2020 augmenté des 10 208 713 actions nouvelles résultant des augmentations de capital constatées le 3 mai 2021, le 2 juillet 2021 et le 13 juillet 2021, soit 40 410 644 actions de 0,02 euro de valeur nominale.

**Adomos** (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. [www.adomos.com/bourse](http://www.adomos.com/bourse)

Contact : [adomos@adomos.com](mailto:adomos@adomos.com)

CapValue : [info@capvalue.fr](mailto:info@capvalue.fr)